

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 31 (1951)
Heft: 12

Artikel: L'effort économique suisse en faveur de l'enfant
Autor: Mahler, E. Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'effort économique suisse en faveur de l'enfant

par

E. Hans Mahler

Administrateur-Délégué et Directeur général
des Grands Magasins du Globe à Zurich

EN parlant d'enfant, nous entendons dire l'être humain dès sa naissance et jusqu'à sa quatorzième année révolue. En 1949, il y avait en Suisse 1,09 million d'enfants (France 1946 : 8,68 millions), ce qui représentait 23,5 % de la population totale (France 21 %). En comparant ces données avec celles d'époques antérieures, il apparaît que le pourcentage de l'enfance a sensiblement fléchi, chez nous comme dans d'autres pays. En 1880, par exemple, il était encore de 31,9 %. Cela s'explique par le fait que depuis cette date la population globale a augmenté plus fortement (64 %) que le nombre des enfants (20 %). Le recul des naissances a joué un rôle essentiel dans cette évolution. Alors qu'en 1880 il naissait en moyenne 29,6 enfants pour 1.000 habitants, en 1949 ils n'étaient plus que 18,4. Ces chiffres sont encore plus éloquents si l'on considère qu'en 1949, alors que l'on comptait 85.300 naissances, c'est-à-dire un peu plus que la moyenne de nombreuses années, il ne venait au monde que 1,5 % d'enfants de plus qu'en 1880. Si malgré tout nous avons aujourd'hui 20 % d'enfants (0 à 14 ans) de plus qu'il y a soixante-dix ans, cela est dû avant tout au recul extrêmement marqué de la mortalité infantile. Dans les années 1876-80, sur 1.000 enfants nés viables, il en mourait 188 au cours de leur première année, tandis qu'en 1949 les décès étaient tombés à 34. Il ne faut pas oublier enfin que la baisse du taux de mortalité a contribué dans une large mesure à l'augmentation du chiffre de la population globale. En 1880, il mourut en Suisse 62.200 personnes (c'est-à-dire 21,9 sur 1.000 habitants), contre 49.500 seulement en 1949 (soit 10,7 pour 1.000 habitants). A la lumière de ces chiffres il apparaît moins grave qu'il ne semblait tout d'abord que le pourcentage de l'enfant dans la population totale ait baissé en soixante-dix ans de 31,9 à 23,5 %. Ce taux est du reste encore supérieur à la moyenne de l'Europe.

La Suisse consacre aux enfants 10 % de son revenu

Quelles sont les sommes approximatives dépensées annuellement en Suisse pour nos 1,09 million d'enfants ?

Nous comprenons dans ce chiffre tous les frais et débours occasionnés par l'enfant : cliniques d'accouchement, maternités, nourriture, habillement, écoles, aide aux infirmes, tutelle, etc. Il est difficile de répondre à cette question, particulièrement en Suisse où l'on ne dispose que de statistiques extrêmement clairsemées. Nous essaierons cependant de nous faire une idée de l'ordre de grandeur de ces dépenses, en utilisant les données disponibles et en nous fondant sur des estimations prudentes.

Actuellement, l'enfant consomme chez nous un peu plus de 1,5 milliard de francs par an, soit environ 10 % du revenu global de la population. Ces frais se décomposent en 440 millions de francs pour la nourriture, 170 millions pour l'habillement, plus de 350 millions pour les écoles, à peu près 100 millions pour l'hygiène, 20 millions pour les accouchements, environ 30 millions pour les jouets. Les 400 millions restants comprennent (nous citons sans ordre et sans prétendre être complets) : le logement (meubles pour enfants, suppléments de loyer pour les familles comptant plusieurs enfants), l'éducation, les assurances, la littérature de tout genre pour la jeunesse, les homes d'enfants, pouponnières, voyages de vacances, protection des orphelins, assistance publique et privée pour infirmes, malades ou enfants difficiles à élever, allocations, institutions charitables, tutelles, etc...

Les montants nécessaires sont fournis par les familles, par les pouvoirs publics (confédération, cantons, communes) et par les organisations publiques ou privées disposant de capitaux propres. Il n'est pas possible de faire une répartition même approximative de ces montants vu que toutes les ressources de financement précitées contribuent d'une manière quelconque à chacune des rubriques de dépenses; en fin de compte même les contributions de l'Etat proviennent d'impôts prélevés sur le revenu et la fortune. Il en résulte que la famille est grevée d'une double charge par l'enfance indigène : directement d'une part par les dépenses courantes pour ses propres enfants, dépenses déterminées principalement par leur nombre et dans une certaine mesure aussi par son standard de vie; indirectement d'autre part par les contributions fiscales aux frais des institutions de la communauté (écoles, administration, assistance dans le

sens le plus large du terme). Étant donné que les impôts sont prélevés du revenu et de la fortune (et selon une échelle de taux fortement progressive), il se trouve qu'un grand nombre de contribuables de moyens modestes bénéficient davantage des services publics en faveur de l'enfant qu'ils n'y contribuent. En revanche, les dépenses courantes moyennes d'une famille, par enfant et par année, peuvent être évaluées *grosso modo*. Elles oscillent entre 650 et 750 francs et représentent presque la moitié des sommes totales affectées à l'enfant. Une estimation prudente fondée sur les comptes de ménage permet de calculer que la nourriture d'un enfant coûte environ 400 francs par an, l'habillement environ 150 francs. A cela s'ajoutent de 100 à 200 francs pour le logement, l'éducation, l'assurance, l'hygiène, les délassements (jeux, livres), les dépenses pour les jouets seuls étant estimées à 25 ou 30 francs. Nous avons essayé de tenir compte, dans cette estimation, du fait que la plupart des frais occasionnés par le deuxième enfant sont légèrement inférieurs à ceux du premier enfant, ceux du troisième enfant inférieurs à ceux du deuxième, etc...

Les sommes consacrées par année à maintenir et assurer l'avenir de la nation sont donc importantes. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un rapport étroit puisse être établi entre la courbe des naissances et l'évolution économique générale. Dans les années de conjoncture défavorable, le nombre des naissances fléchit en général. Cela s'est produit en Suisse de façon particulièrement marquante en 1937. Dans les périodes de prospérité, les naissances augmentent. Ce fut le cas chez nous en 1901-1902 (nombre record de naissances), en 1920-21 et 1946-47. Dans bien des cas, ce sont des considérations financières qui décident les ménages à donner le jour à de nouveaux enfants. Lorsque l'enfant est né, les dépenses qu'il implique ne sont plus guère modifiables. Les besoins « par enfant » sont pour ainsi dire constants, immuables, aussi le chiffre des naissances exerce-t-il à son tour, par les dépenses qu'il occasionne, une influence sur l'évolution de la conjoncture.

Les pouvoirs publics et l'économie privée s'efforcent de satisfaire les besoins spécifiques de l'enfant. Les mesures de l'État peuvent se répartir en quatre groupes. Elles servent premièrement à assurer de façon générale l'existence de l'enfant et à déterminer sa situation juridique au sein de la famille et de la société (droit familial, droit de tutelle, garantie de la fortune de l'enfant). En outre, elles ont pour but de sauvegarder sa santé (médecine scolaire, interdiction du travail des enfants). Secondement, l'État accorde certaines facilités d'ordre financier aux familles nombreuses, sous forme d'allégements fiscaux et en octroyant à ses employés des allocations familiales. Troisièmement, il prend à sa charge diverses dépenses destinées aux enfants, avant tout celles ayant trait à la formation scolaire, ainsi qu'une partie des frais de guérison (construction d'hôpitaux, etc.). Quatrièmement, l'État apporte sa contribution partout où les familles ne peuvent remplir leurs obligations matérielles et morales envers l'enfant ou négligent de le faire. Cette aide est donnée sous forme d'assistance publique, de secours de la part d'institutions charitables, telles que Pro Juventute et Pro Infirmis, etc.

La production et la vente d'articles pour enfants

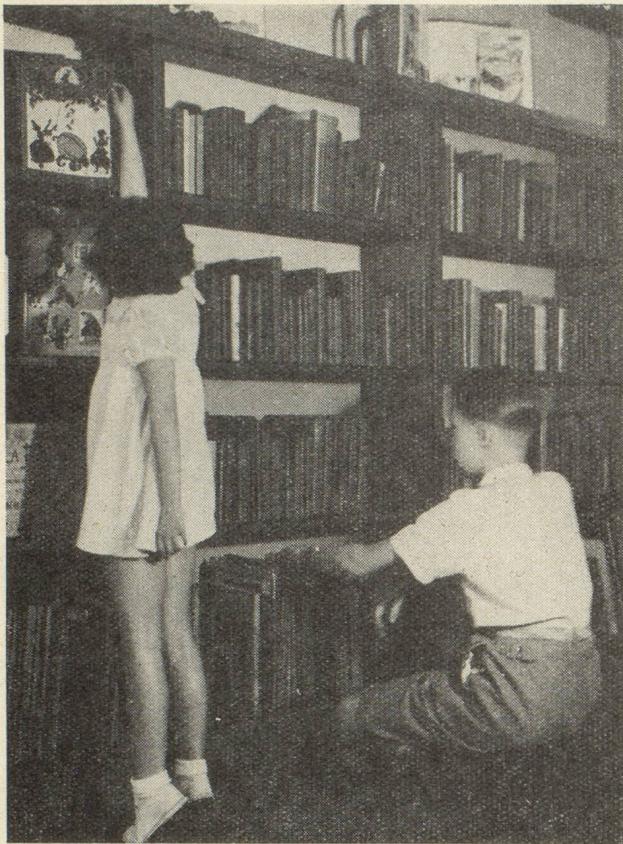
Les prestations de l'économie suisse en faveur de l'enfant ne peuvent être appréciées quantitativement vu que nous manquons de statistiques tant pour la production que pour les détails de la consommation. En revanche, certains aspects intéressants sont à relever quant aux prestations de qualité. Nous nous bornerons, pour ne pas trop allonger, à la production et à la vente au détail d'articles pour enfants, sans vouloir préjudicier pour cela le commerce intermédiaire.



« Grâce aux jouets, les fillettes peuvent imiter plusieurs des activités que leurs mères accomplissent quotidiennement... »

Les petites chéries... sans cheveux !





Le livre joue aussi un rôle immense dans la vie des enfants...

Conditions propres à la fabrication et au commerce d'articles pour enfants

La production et la vente d'articles pour enfants soulèvent une série de problèmes spéciaux qui résultent des particularités de la consommation. Ce sont des adultes qui produisent pour l'enfant et qui, pour les bébés, expriment exclusivement les besoins. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, son influence devient sensible d'abord partiellement puis de façon prépondérante. Toutefois, ces problèmes ne sont pas seulement provoqués par des questions d'âge, ils diffèrent d'article à article et, dans certains cas, de région à région. Nous constatons par exemple qu'en Suisse romande et italienne, sous l'influence des pays voisins, les vêtements pour fillettes doivent être de forme plus élégante, plus gracieuse et plus ornée qu'en Suisse alémanique où l'on tient avant tout au caractère pratique et utilitaire de l'habillement. Comparés aux articles pour adultes, tous les vêtements correspondants pour enfants sont relativement plus chers. Cela provient de ce que pour ceux-ci la quote-part des frais de travail est sensiblement plus grande et, qu'égard aux très nombreuses tailles nécessaires, les quantités fabriquées de chacune d'elle ne peuvent être que relativement faibles. Afin d'atténuer quelque peu les écarts de prix, la production et la vente calculent en général les prix des articles d'habillement pour enfants à des taux plus bas que pour l'habillement des adultes. La suite en est que, malheureusement, l'habillement pour enfants est parfois négligé au profit de l'habillement pour adultes. Lorsque la demande et les prix augmentent, la fabrication tend à se concentrer sur l'habillement pour adultes, plus rentable. Nous avons pu le constater en 1947-48 où le commerce eut grand-peine à se procurer suffisamment d'articles pour enfants. Il en va de même lorsque les prix commencent à tomber.

Alors également les producteurs concentrent leurs efforts sur les articles pour adultes de sorte qu'en général les prix des articles pour enfants sont les derniers à baisser. Les problèmes qui résultent de la fabrication en quantités restreintes de chaque article particulier sont naturellement difficiles à résoudre dans un petit pays comme la Suisse et cela, non seulement pour les articles d'habillement. C'est la raison pour laquelle les voitures d'enfants, par exemple, sont relativement chères chez nous et pourquoi la production indigène est protégée par des droits de douane élevés.

Les prix élevés des habits d'enfants ont favorisé le confectionnement à domicile, par le consommateur, de certains articles pour enfants, ce qui, par la suite, diminue sensiblement la production en fabrique. Comparativement à l'époque précédant la dernière guerre, la confection à domicile a énormément augmenté en Suisse, surtout pour les tricotages. C'est un effet de la pénurie. Les cours de couture, patrons de coupe, modèles de tricots contribuent à répandre cette confection à domicile. On peut dire que l'on dépense plus de temps et de peine en Suisse pour l'enfant qui va naître et, quand il est là, pour son habillement, que dans d'autres pays; les étrangers qui étudient les conditions familiales chez nous ne cessent de le relever.

Les importations

La très grande majorité des articles dont nous avons besoin en Suisse pour les enfants sont fabriqués dans le pays. En revanche, nous importons les 2/3 des jouets, principalement les jouets mécaniques et musicaux, les poupées et les animaux en peluche. L'importation des articles pour bébés et des confections pour enfants est encore notable, mais le volume a diminué en regard de l'avant-guerre, la production suisse s'étant développée et améliorée. Certains articles doivent être fabriqués chez nous parce que la production étrangère ne répond pas à nos besoins. C'est ainsi que la lingerie pour fillettes que nous recevons de l'étranger est presque toujours plus courte et plus étroite qu'on ne le demande chez nous. La plupart des chaussures étrangères pour enfants ne sont pas assez larges.

La fabrication

Les articles pour enfants sont fabriqués en Suisse par des fabriques spécialisées, ou partiellement, en combinaison avec les articles correspondants pour adultes ou encore avec d'autres marchandises. C'est dans les articles pour bébés et dans les jouets que la spécialisation est la plus poussée. La lingerie pour enfants n'est fabriquée que par les maisons qui confectionnent aussi la lingerie pour adultes. Pour tous les autres articles du secteur de l'habillement nous trouvons des producteurs spécialisés et des fabriques qui confectionnent tous les modèles et toutes les tailles. Il y a des fabriques spéciales pour la confection pour garçons. Toutefois, des confectionneurs pour hommes fabriquent aussi des vêtements pour garçons. Quant à la confection pour fillettes, les vêtements, blouses, jupes sont fabriqués surtout par des maisons spéciales dont le programme de production comprend toutes les tailles du plus petit bébé jusqu'à la jeune fille. Les manteaux pour fillettes et les tricotages sont produits surtout par des confectionneurs pour dames. Les fabriques spéciales s'occupent davantage des genres soignés tandis que les programmes de production combinés comprennent en général les qualités inférieures. Pour des raisons de mise en valeur des déchets, chaque fabricant de chaussures pour adultes doit en outre produire des chaussures pour enfants. Il y a cependant une fabrique spécialisée dans la fabrication d'une espèce déterminée de souliers cousus flexibles pour enfants. Nous avons en Suisse une fabrique spécialisée dans la fabrication des voitures d'enfants, mais cet article est

fabriqué en combinaison avec des bicyclettes ou des jouets. De nombreuses fabriques de denrées alimentaires ont rendu et rendent de grands services dans le domaine de la nourriture pour bébés.

Pour la fabrication d'articles destinés à l'enfant, deux considérations me semblent avoir une importance particulière. D'une part, l'article doit aider judicieusement au développement physique et intellectuel de l'enfant et, d'autre part, il doit plaire aux parents et à l'enfant. Pour la plupart des articles, ces deux aspects coïncident. En Suisse, comme en d'autres pays, des efforts considérables ont été entrepris dans le premier de ces domaines. Les médecins et les chimistes collaborent avec les fabricants de produits alimentaires pour rendre la nourriture des enfants salutaire et efficace. Les orthopédistes sont consultés au sujet des formes de chaussures. Les médecins conseillent les fabricants de voitures pour enfants au point de vue de l'hygiène, de la position couchée. Ils en font de même pour les meubles d'enfants. Des pédagogues, des psychologues s'occupent de la littérature et des jouets pour les enfants. Les problèmes que pose l'éducation moderne sont exposés aux parents dans des journaux spécialisés et dans des livres. Il est difficile de dire en revanche si la deuxième de nos considérations est suivie avec la même attention. Nous savons cependant, pour ne citer que deux exemples, que l'on tient compte de l'instinct d'imitation de l'enfant et de l'importance des couleurs en fabriquant les articles qui leur sont destinés. C'est peut-être dans les jouets qu'apparaît le mieux le rôle que joue l'instinct d'imitation de l'enfant. Grâce aux jouets, les fillettes peuvent imiter plusieurs des activités que leurs mères accomplissent quotidiennement : la cuisine, les nettoyages, les soins aux enfants (poupées). Il en est de même des garçons auxquels on donne des autos, des avions, des bateaux, des chemins de fer ou encore un bureau P. T. T. et des boîtes de construction avec leurs innombrables combinaisons. L'esprit d'imitation se traduit aussi dans les vêtements pour enfants. C'est ainsi que l'on fabrique pour de tout petits garçons des complets avec pantalon et veston. Cette tendance imitative est moins marquée dans les confections pour fillettes bien que l'influence de la mode féminine n'en soit pas tout à fait absente. Mais la mode pour fillettes suit davantage ses propres voies, ces dernières années surtout. Les collections qui ne présenteraient que des réductions de vêtements pour dames seraient considérées comme mauvaises. On n'oublie pas en fabriquant des jouets et des vêtements pour enfants, que ceux-ci préfèrent les couleurs vives; le rouge leur plaît en particulier et on estime dans la branche que 70 % des jouets sont de cette couleur. Mais un fait que l'on m'a conté récemment prouve que trop souvent, on ne tient pas compte des particularités et des désirs de l'enfant. On demandait à un industriel qui fabrique lui-même un très riche assortiment de jouets, quels étaient ceux que préférait son fils âgé de cinq ans. Réponse : des bouts de bois. Un autre exemple, tiré du commerce de détail, illustrera peut-être comment on peut apprendre à connaître les désirs de l'enfant. Alors qu'il s'agissait de développer un nouveau soulier de ski pour garçon, on questionna successivement une vingtaine de garçons pour découvrir la forme qui leur conviendrait le mieux. Dans ce but, on leur présenta une demi-douzaine de modèles, chers et bon marché, en leur demandant quel était celui qu'ils préféreraient. Sur la base de cette enquête et tenant compte de leurs suggestions on créa un modèle avantageux, qui fut fabriqué en série et eut le plus grand succès.

La vente

Comme c'est le cas pour tous les produits industriels ou artisanaux destinés à la consommation, le commerce de détail suisse, dans ses formes les plus variées se charge aussi de la distribution des articles d'enfants. Il existe



Quant à l'importance du chocolat...

d'une part des maisons de commerce spécialisées qui vendent « tout pour l'enfant » ou qui sont spécialisées dans l'habillement ou les jouets. Le plus grand commerce de jouets du pays est une entreprise à sept succursales avec un service de vente par correspondance. Elle possède un très vaste assortiment et l'on estime qu'elle réalise environ le tiers du total des ventes du jouet en Suisse. Je ne connais pas d'exemple dans d'autres pays d'où il ressorte qu'une seule entreprise du secteur des jouets soit parvenue à s'assurer un rôle aussi dominant. Nous trouvons également des articles pour enfants dans des commerces de textiles, de denrées alimentaires, de chaussures et il va sans dire qu'ils sont aussi vendus dans les grands magasins.

Suivant l'importance de l'article pour enfants dans un assortiment de marchandises, le commerçant se trouve placé devant des tâches différentes, dictées en premier lieu par le client. Pour un commerce qui ne tient que l'article pour enfants, l'enfant est pour ainsi dire un client indirect, parce que ce sont les adultes qui achètent. Dans une maison vendant des marchandises destinées à toutes les classes d'âge et dans un grand magasin, ce sont également les adultes qui achètent l'article pour enfants. Mais pour qu'ils se décident à l'achat, il faut dans la plupart des cas qu'ils aient pu se rendre compte, par l'achat d'articles pour leurs propres besoins si un magasin particulier leur convient. Une maman n'achètera guère pour son enfant dans un magasin déterminé si elle n'est pas certaine d'y trouver pour elle également des services avantageux. Plus tard, l'enfant influencera l'achat de plus en plus et deviendra un client direct. On peut observer que suivant les articles, cette influence commence à se faire sentir vers l'âge de 5 ou 6 ans. Il faut donc que l'enfant soit attiré à son tour et que le commerce parvienne à se l'attacher comme futur client adulte. Dans le commerce d'articles pour enfants proprement dit cet aspect de la question n'a qu'une importance relative. Il est par contre d'une importance capitale pour les grands magasins.

Entre la signification de l'enfant en tant que client et l'ampleur de l'assortiment en articles pour enfants, le rapport est inverse pour les différentes formes de magasins de détail. Bien que l'ampleur des assortiments dépende de l'importance de l'entreprise, on peut dire qu'un commerce limité aux articles pour enfants est en mesure, par suite des limitations mêmes qui lui sont imposées, d'avoir le plus grand assortiment. D'autre part le commerce de chaussures, par exemple, qui ne vend qu'accessoirement les souliers pour enfants ne pourra avoir qu'un choix restreint. Plus modeste encore sera en général l'assortiment d'articles pour enfants d'un magasin vendant plusieurs catégories de marchandises, puisque les articles pour enfants ne représentent qu'une faible part de son chiffre d'affaires.

Il va sans dire que chaque entreprise s'efforce de faire de son mieux pour satisfaire les besoins de l'enfant; mais l'importance de l'enfant pour chacune des formes d'entreprises est différente. Ce fait se traduit naturellement aussi dans la publicité. Les commerces qui tiennent entre autres des articles pour enfants s'adressent plus directement à l'enfant dans leurs campagnes de propagande et leur réclame que les détaillants spécialisés en articles pour enfants. Ils entretiennent par exemple, des crèches pour enfants où l'on surveille les bébés pendant que les parents font leurs achats, ou encore ils organisent une place de jeux avec carrousels et installations semblables qui plaisent aux enfants. De telles mesures font souvent partie d'une campagne de propagande délibérée dont l'objectif est défini en termes de générations. Certaines maisons ont créé à cet effet une figure symbolique, un motif de réclame qu'elles utilisent constamment dans leurs annonces et dans la décoration de leurs vitrines et magasins. Ces figures et motifs représentent l'élément stable assurant aux divers aspects de la publicité une continuité nécessaire. Je me permets de mentionner ici une expérience curieuse faite dans l'entreprise que je dirige. Un personnage à tête d'oiseau, vêtu en garçonnet optimiste et réjoui, qui au début n'avait d'autre fonction que de servir de cliché d'an-

nonces pour enfants, eût un tel succès parmi la jeunesse que son auteur prit la décision d'en faire le personnage central d'une revue périodique illustrée pour enfants. L'accueil qu'elle reçut et sa diffusion¹ dans les milieux enfantins incitaèrent ses créateurs à fonder une maison d'édition de livres illustrés pour la jeunesse, ayant aujourd'hui une clientèle internationale. Son but est d'aider à instruire les enfants en leur offrant une distraction vivante et irréprochable du point de vue pédagogique. Finalement beaucoup de petits amis de notre personnage à tête d'oiseau quasi mythologique se sont organisés en clubs locaux qui se font un devoir d'aider leurs membres à organiser leurs loisirs de façon utile et amusante.

Conclusion

L'enfant est le bien le plus précieux que possèdent la famille et le pays. Il représente dans toute communauté humaine une part importante de la population. Son entretien et son éducation exigent des sommes considérables. En exposant ici les besoins de l'enfant en Suisse et quelques moyens de les satisfaire, tant en ce qui concerne les quantités que la qualité, nous n'avons pas eu la prétention d'apporter quelque chose d'original car, parmi les peuples civilisés, les différences dans ce domaine ne peuvent être que minimales. Notre propos fût bien davantage d'établir un aperçu général des conditions existant dans notre pays, ce qui — selon l'avis de plusieurs personnalités compétentes — n'avait pas été tenté jusqu'ici. Peut-être avons-nous réussi, par la même occasion, à rendre actuelle la question de savoir si les efforts en faveur de l'enfant sont suffisants et judicieux chez nous et quelles améliorations pourraient être réalisées dans ce domaine.

